

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

FCP SAPHIR QUIETUDE

« FCP Obligations et autres titres de créances »

Code ISIN : BJ0000001616

Société de gestion : Saphir Asset Management (Filiale de la SGI BENIN)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Description des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM

L'objectif de gestion visé par l'OPCVM est de réaliser sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence exprimé en FCFA.

L'indicateur de référence est le taux de rémunération des comptes épargnes, qui est de 3,5%, conformément à la DECISION N° CM/UMOA/016/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglementés dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), + 2.5 points soit 6%.

- La politique d'investissement vise à sélectionner les produits de taux avec un taux d'intérêt élevé permettant d'obtenir un rendement élevé.
 - En fonction des opportunités du marché, l'orientation de placement des actifs du Fonds se présentera comme suit :
 - Le Fonds sera en permanence investi et exposé à hauteur de 70% au moins de son actif net, hors liquidités en :

Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne au sein de l'Union, bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union, valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union, valeurs mobilières émises sur le marché monétaire.

- Le FCP SAPHIR QUIETUDE sera exposé dans une proportion de 2% maximum de son actif net en parts d'OPCVM. L'exposition sur les actions est limitée à 10%.

- Les principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le FCP SAPHIR QUIETUDE peut investir sont : les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne au sein de l'Union ; les bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union ; les valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union ; les valeurs mobilières émises sur le marché monétaire et financier de l'Union.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours ouvrés au plus tard à 16h et exécutées à la dernière valeur liquidative connue.
- Le FCP SAPHIR QUIETUDE est un Fonds de distribution.
- Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport sur une période inférieure à trois (03) ans. »

- Le FCP SAPHIR QUIETUDE investit dans les titres de créances des sociétés privées et d'Etats. Le risque de crédit dans ces types d'investissements est moyen.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



L'indicateur et ses principales limites :

- L'indicateur de risque reflète la forte exposition du Fonds aux titres de taux avec forte prédominance sur les marchés de taux de la zone UMOA par rapport aux autres marchés ;
- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Fonds ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque" ;
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- Le Fonds se retrouve dans la catégorie 2 car il s'agit d'un Fonds « Obligation et autres titres de créance » à forte propension obligataire et détenant des titres de taux adossés à la garantie souveraine des Etats de l'UMOA et de Fonds de garantie pour les titres privés. Les garanties prennent en compte la durée de vie du titre.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : Le risque de liquidité représente le risque que certains titres dans lesquels le FCP est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché concerné. Le risque de liquidité est présent sur instruments financiers ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP ;
- Risque de taux** : La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable du taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créances augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêts augmentent. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

SAPHIR AM accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation solide et efficace pour maîtriser ses risques conformément à la réglementation. Ainsi SAPHIR AM dispose d'une politique et procédure de gestion des risques afin de détecter, mesurer, gérer et suivre de manière appropriée tous les risques relevant de chaque stratégie d'investissement auxquels le Fonds est exposé ou susceptible d'être exposé et des moyens humains et organisationnels destinés à assurer la fiabilité de son fonctionnement.

MB

Ruf

SB

tek

Ensuite, la Société établit et met en œuvre un système de limites internes relatif aux mesures de gestion et de contrôle des risques auxquels le Fonds est exposé et qui sont susceptibles d'être significatifs. La Société veille à ce que la conformité au profil de risque soit respectée. Le dispositif est détaillé dans la politique et procédure de gestion des risques de la société.

▪ **FRAIS**

Frais d'entrée	0,5% dont 0,25% acquis au Fonds
Frais de sortie	0,75% dont 0,25% acquis au Fonds
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (souscription) ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (rachat). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur exercice 2021	
Frais courants	0,687% de l'actif net soit 157 625 745 FCFA
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances : Aucun	
Commission de performance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

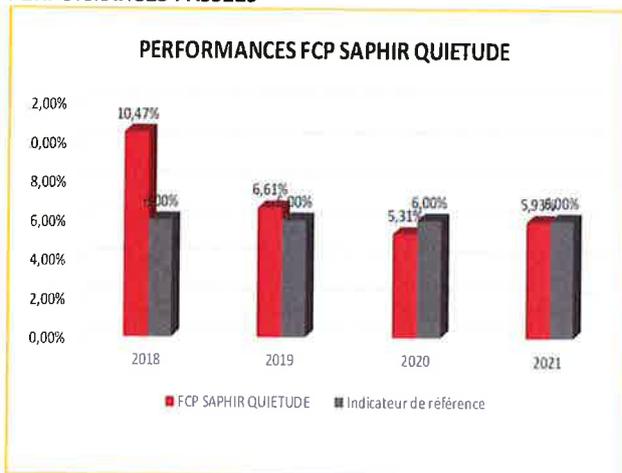
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du Prospectus de ce Fonds de la page 13 à 14, disponible sur le site internet www.saphiram.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le Fonds.
- Date d'agrément du Fonds : 30 Mai 2017.
- Devise : XOF

INFORMATIONS PRATIQUES

▪ **Dépositaire** : SGI BENIN

▪ Le Prospectus, les rapports annuels et les documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Fonds sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :

SAPHIR ASSET MANAGEMENT SA Rue Gouverneur Gal Félix EBOUE R.5.160 carré 211 ST MICHEL Immeuble SGI BENIN 3ème étage 01 BP 45 46 COTONOU-BENIN ou à l'adresse électronique suivante : contact@saphiram.com

▪ Pour toutes informations liées à la valeur liquidative, se rendre au siège social de SAPHIR ASSET MANAGEMENT ou la SGI BENIN, sise dans le même bâtiment.

▪ **Fiscalité** : La législation en vigueur au Bénin exonère les OPCVM des revenus des capitaux mobiliers pour :

- o Les sommes distribuées par les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières et les autres formes de placement collectif agréées par l'AMF-UMOA ;
- o Les plus-values résultant des cessions de parts ou actions d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, Sociétés d'investissement et de toute autre forme de placement collectif agréée par l'AMF-UMOA effectuées par leurs adhérents.

▪ « La responsabilité de SAPHIR ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM. »

Cet OPCVM a été agréé, le 30 mai 2017 par l'AMF-UMOA sous le numéro FCP/2017-04.

« SAPHIR ASSET MANAGEMENT SA a été agréée par l'AMF-UMOA sous le numéro SG/2017-02.

« Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au... 30/12/22... »

(Handwritten signatures and initials in blue ink)